

SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DU SIAEPA DES VALLÉES
DE L'ISLE ET DE LA DRONNE

# Rapport sur la Qualité et le Prix du Service d'assainissement collectif

SIAEPAVID – ST SEURIN SUR L'ISLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AGUR EXERCICE 2022

### 1 CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### 1.1 - PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne
- Nom de l'entité de gestion: St SEURIN SUR L'ILSE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

1	Oui	Non
	Oui	INOIT
Collecte	✓X	111
Transport	✓x	/h
Dépollution	✓x	/h
Contrôle de raccordement	✓x	

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): ST SEURIN SUR L'ISLE
- Existence d'une CCSPL ☑NonExistence d'un zonage Oui

Élimination des boues produites

• Existence d'un règlement de service ☑ Oui

### 1.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat : Concession (affermage)

Nom du prestataire : AGUR

Date de début de contrat : 1er juillet 2021
Date de fin de contrat : 30 juin 2040

Résiliation à l'amiable du contrat programmée au 31/12/2022, reprise en Régie au 01/01/2023.

Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

### 1.3 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée. Le service public d'assainissement collectif dessert **prés de 2 420 habitants** au 31/12/2022.

<u>Commentaire:</u> changement modalité de calcul : basé sur le nombre d'habitant par abonné issus des donnés de facturation du service d'eau potable.

### 1.4 - NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'assainissement collectif dessert **1 153 abonnés** au 31/12/2022 (1 167 au 31/12/2021).

#### Évolution du nombre d'abonnés à l' assainissement collectif commune de St Seurin sur L'isle



Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 775.

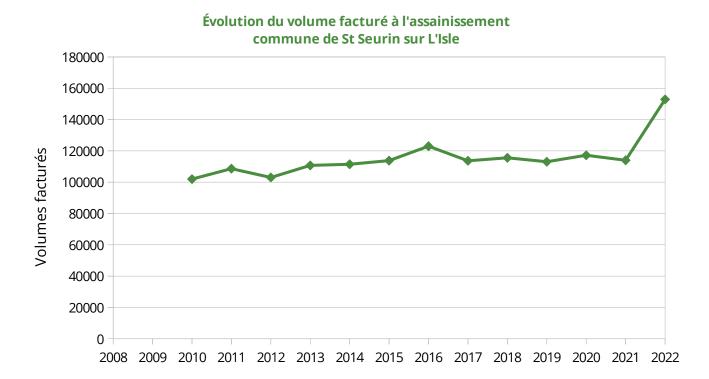
La densité linéaire d'abonnés -nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de : **50,42 abonnés/km** au 31/12/2022. (51,36 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de : **2,1 habitants/abonné** au 31/12/2022. (2,08 habitants/abonné au 31/12/2021).

### 1.5 - VOLUMES FACTURÉS

	Volumes facturés durant	Volumes facturés durant	Variation
	l'exercice 2021 en m³	l'exercice 2022 en m³	en %
Total des volumes facturés aux abonnés	113 996	152 856	34,09 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6 - DÉTAIL DES IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

Pas de convention d'Import/Export.

## 1.7 - AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2022 (0 au 31/12/2021).



### 1.8 - LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements.
- **22,87** km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de **22,87** km (**22,72** km au 31/12/2021).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Déversoir de tête de la station d'épuration - Point A2

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
By-pass entrée de station	STEU de St SEURIN	/

### 1.9 - OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Station d'épuration de St SEURIN sur l'ISLE Code Sandre de la station : **0533138V003** 

Caractéristiques générale	Caractéristiques générales						
Filière de traitement (cf.	Boue activée aération prolongée (très faible charge)						
Date de mise en service		01/01/2006					
Commune d'implantation	n	Saint-Seurin	-sur-l'Isle (33478	3)			
Lieu-dit		La Perotte					
Capacité nominale STEU	en EH <sup>(1)</sup>	3000					
Nombre d'abonnés racco	ordés	1211					
Nombre d'habitants racc	ordés (estimation)	6 599					
Débit de référence journ	alier admissible en m³/j	600					
Prescriptions de rejet							
Soumise à	Déclaratio	n en date du	ı 01 juillet 2021				
Milieu récepteur du	Type de milieu récepteur		Eau douce de sur	face			
rejet	Nom du milieu récepteur		L'ISLE				
Polluants autorisés	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Valeur rédhibitoire				
DBO <sub>5</sub>	25	ou	80	50			
DCO	125	ou	75	250			
MES	35	ou	90	85			
NTK	40	/	/	40			

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique



### source : Rapport du délégataire exercice 2022 AGUR

			М	ES	DO	Ю	DB	05	NO	GL	N	тк	N- NH4	N- NO2	N- NO3	Pī	Γ
	Débit journalier de référence (m³)	600		S		S		δ		δ		δ	င္ပ	ဂ	S		S
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO/j)	180	Rendement (%)	Concentration sortle (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sorte (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie	Rendement (%)	Concentration sortie	Rendement (%)	Concentration sortle (mg/l)	Concentration sortle (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	oncentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Ens	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		1.	2	1.	2	13	2	4	4		4	4	4	4		
Ensemble de mesures	Nombre de mesures réalisées		1.	2	1.	2	12	2	4	+		4	4	4	4		
es des	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		94.62	11.37	93.14	35.39	96.88	4.51	91.02	3.5	93.50	2.69	1.13	0.07	1.02		
ρ	Nombre de mesures réalisées dans des conditi normales d'exploitation	ons	1.	2	1.	2	1.	2	4	4		4	4	4	4		
Conditions	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées des conditions normales d'exploitation	dans	94.62	11.37	93.14	35.39	96.88	4.51	91.02	3.5	93.50	2.69	1.13	0.07	1.02		
ons no	Valeur rédhibitoire (1)			85		250		50									
ormales	Nombre de résultats non conformes à la valeu rédhibitoire	r	(	)	(	)	(	)									
Q.	Valeurs limites () en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25									
xp lo	Nombre maximum de non conformités aux val limites par an (1)	eurs	2	2	2	2	2	2									
exploitation	Nombre de résultats non conformes aux valeu limites (2)	rs	(	)	(	)	C	)									
*	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle											40					
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par param	nètre :	(	)	(	)	C	)	C	)	(	0	0	0	0	/	,
	Conformité global selon l'exploitant (O/N)	0															

## 1.10 - QUANTITÉS DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION (D203.0)

### 1.10.1. QUANTITÉS DE BOUES PRODUITES PAR LES OUVRAGES D'ÉPURATION

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration boues activées de St Seurin sur l'Isle	26,41	25,65

### 1.10.2. QUANTITÉS DE BOUES ÉVACUÉES DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration boues activées de St Seurin sur l'Isle	26,12	25,28

## 2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1 - MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) <sup>(1)</sup>	1 683 €	1 683 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023					
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an) (1)	40,07 €	78,23 €					
Part proportionnelle (€ HT/m³)	1,389 €/m³	<b>2,97 €</b> /m³					
Part du délé	gataire						
Part fixe (€ HT/an) (1)	26,80 €	/					
Part proportionnelle (€ HT/m³)	0,995€/m³	/					
Taxes							
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10,00 %					
Redevances							
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25€	0,25€					

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- La délibération 2020-4-18 fixe le prix des part fixe et variable au 01/01/2021. cette tarification détermine « le prix à l'origine » servant au calcul d'actualisation.
- La délibération 2022-2-6 du 5 juillet 2022 établie la formule d'actualisation du tarif de l'eau assainie et de l'abonnement.

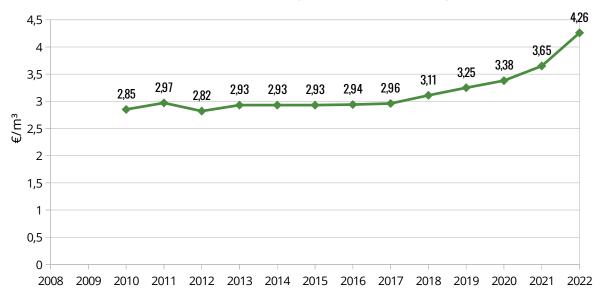
<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

### 2.2 - FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectiv	ité		
Part fixe annuelle	37,27	78,23	95,20 %
Part proportionnelle	155,04	356,4	113,80 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	192,31	434,63	110,20 %
Part du délégataire	e		
Part fixe annuelle	28,97	/	/
Part proportionnelle	132,60	/	/
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	161,57	/	/
Taxes et redevance	S		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30	30	0,00 %
TVA	39,83	46,46	16,60 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	69,83	76,46	9,50 %
Total	438,15	511,09	16,60 %
Prix TTC au m³	3,65	4,26	16,7 %%

#### St Seurin sur l'Isle: Évolution du prix de l'eau assainie pour 120m³



La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

### 2.3 - RECETTES

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 389 965 € (383 053 € au 31/12/2021).

## 3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

## 3.1 - TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =  $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$ 

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **64,96 % des 1 775 abonnés** potentiels.

### 3.2 - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents. L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 pour l'exercice 2022 (100 pour 2021) :

	nombre de points	Valeur	pts pote ntiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 non : 0	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 non : 0	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obten	ue pour la	partie A	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons re- présentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des infor- mations cartographiques	0 à 15	Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	points sous conditions	Oui	15
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		88,80 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	74,8%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obter			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions	50 %	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 non : 0	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électroméca- niques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 non : 0	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux $^{(4)}$	oui : 10 non : 0	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 non : 0	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'aus- cultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 non : 0	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 non : 0	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	100

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers

points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15 (4) non pértinent si le service n'a pas la mission de collecte



### 3.3 - CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2 000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO₅/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021	Conformité exercice 2022
Station d'épuration de St Seurin sur l'Isle	94,1	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

## 3.4 - CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de St Seurin sur l'Isle	94,1	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

## 3.5 - CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique	Conformité	Conformité
	reçue par la station de traitement des	exercice 2021	exercice 2022
	eaux usées en kg DBO₅/j	0 ou 100	0 ou 100
Station d'épuration de St Seurin sur l'Isle	94,1	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2021).

### 3.6 - TAUX DE BOUES ÉVACUÉES SELON LES FILIÈRES CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de SAINT SEURIN sur l'ISLE :

Filières mises en oeuvre		tMS	
Comportage	Conforme	25,28	
Compostage	Non conforme	/	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		25,28	

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2021).



## 4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

#### 4.1 - MONTANTS FINANCIERS

	Exercice	Exercice
	2021	2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire Commentaire: mandats émis	0	0
Montants des subventions en €	0	0

### 4.2 - ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre l' (montant restant dû en €)	V	729 000	681 000
Montant remboursé durant	en capital	48 000	48 000
l'exercice en €	en intérêts	8 620	7 676

### **4.3 - AMORTISSEMENTS**

Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 82 193 € (60 710€ en 2021).

## 4.4 - PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €		
Réhabilitation de la station d'épuration	2 500 000		
Renouvellement du réseau de collecte du bourg	600 000		

## 4.5 - PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Pas de programme pluriannuel adopté

### 5 ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉ-RATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

### 5.1 - ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Indicateur SISPEA P 207.0: 0,1503€/m³ pour l'année 2022 (0,0021 €/m³ en 2021).

### 5.2 - OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Pas d'opération de coopération décentralisée

## 6 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS ASSAINISSEMENT

	Indicateurs descriptifs des services	2021	2022
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2 422	2 422
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203 U	Ouantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	26,1	25,3
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	3,65	4,26
	Indicateurs de performance des services	2021	2022
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	65,75%	64,96 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (pts)	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94- 469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0021	0,15
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers (nb/1000hab)	0	0
P252.2	Points de curage fréquent du réseau (nb/1000hab)	4,4	4,4
P253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,85	0,84
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %
P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	20 %	20 %
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	2,6	5,2
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	9,00 %	7,82 %
P258.1	Taux de réclamations (nb/1000hab)	3,5	1,73 %



#### SIAEPA DES VALLÉES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE

10 ZA DE LAVEAU, CS 50012 - 33230 SAINT MEDARD DE GUIZIERES SIREN : 200 092 112

TEL: 05 57 69 62 79

www.siaepavi.fr